

# La mise en place du réseau rural français

## POURQUOI ?

Chaque État membre met en place un réseau rural destiné à regrouper les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural. Le réseau rural est centré sur les actions relevant du FEADER. Ce réseau existera également au niveau européen.

Les objectifs poursuivis par ce réseau sont l'inventaire et l'analyse des bonnes pratiques transférables, l'organisation de l'échange d'expériences et de savoir-faire, l'élaboration de programmes de formation destinés aux GAL en constitution, la coopération inter-territoriale et transnationale des GAL Leader.

Les principales finalités assignées au réseau rural sont de :

- **décloisonner les relations entre acteurs,**
- **faciliter la conception de projets intégrés,**
- **améliorer la qualité des projets et leur valorisation.**

## POUR QUELLES ACTIONS ?

L'objectif essentiel du réseau étant d'améliorer les bonnes pratiques, il importe de permettre aux divers acteurs du développement rural de mieux connaître les domaines d'intervention de chacun, d'identifier des personnes ressources par thème, de pouvoir se former et échanger par le biais de formations, séminaires, ateliers..., de produire des travaux communs (études, analyses...).

## POUR QUI ?

Les membres, parties prenantes du réseau, sont, par définition, volontaires pour y participer. La composition du réseau est ouverte et elle n'est pas figée dans le temps.

L'ensemble des acteurs susceptibles d'émarger à des mesures du FEADER est concerné : le réseau rural mobilise donc les acteurs de la sphère socio-professionnelle (secteur agricole, agro-alimentaire, sylvicole, artisanat, tourisme, commerces...), de la sphère environnementale, représentants de la dimension territoriale et les associations (animation rurale, santé, loisirs...).

## COMMENT ET QUAND ?

Le réseau rural français s'articule autour de deux niveaux : national et régional avec 26 réseaux régionaux. Les actions interrégionales sont également possibles.

Le réseau national est co-piloté par le MAP et la DIACT. Le niveau régional est co-piloté par le Préfet de région et le Président du Conseil régional

Au niveau national, diverses démarches de nature participative ont été entreprises pour construire le réseau rural dont :

→ **une phase d'identification des acteurs et réseaux existant (2006)**

→ **deux séminaires de concertation à l'automne 2006**

→ **la tenue de groupes de travail au premier semestre 2007**

- **sur la gouvernance, le fonctionnement du réseau, l'articulation entre les niveaux de réseau,**
- **sur les thématiques qui seront abordées dans le réseau rural,**
- **sur la place réservée à Leader dans le réseau rural,**
- **sur les modalités de capitalisation retenues dans le réseau.**

Les réflexions menées sur ces 4 sujets feront l'objet d'un séminaire de synthèse à l'automne 2007. Le lancement officiel du réseau rural national et des réseaux ruraux régionaux est prévu pour la fin d'année 2007.

**Qu'est ce qui change ou qui est nouveau par rapport à 2000-2006 ?**

**La notion de « réseau » existait pour Leader dans la programmation 2000-2006. Elle est désormais étendue à l'ensemble des acteurs concernés par des mesures du FEADER.**

**Par conséquent, le réseau rural a un champ d'action fortement élargi.**